

La bascule ADELI



Entre 2022 et 2024, l'ensemble des professionnels ADELI vont être progressivement intégrés dans le référentiel RPPS, ce qui mènera, à terme, au décommissionnement du référentiel ADELI. **Le référentiel RPPS deviendra l'unique référentiel national des professionnels intervenant dans le système de santé.**

Cette bascule s'opère en deux projets :

Projet ONI (Ordre National des Infirmiers)

La bascule des Infirmiers dans le RPPS a eu lieu le 28/10/2021
Les infirmiers sont maintenant une profession à ordre

Projet EPARS (Enregistrement des Professionnels en Agences Régionales de Santé)

Tous les autres professionnels ADELI vont progressivement basculer de façon automatique dans le RPPS.

Cette bascule permet de :

- Simplifier les démarches et **fiabilisation des données**
- Sécuriser et simplifier **l'accès aux services numériques** en santé pour les professionnels (activation d'une e-CPS sur la base de l'enregistrement RPPS)
- Remédier à **l'obsolescence d'ADELI** et convergence vers un référentiel sectoriel unique pour l'identification des professionnels.

Comment obtenir mon n°RPPS ?

Je n'ai PAS de n°ADELI/RPPS

J'effectue un nouvel enregistrement sur le [portail eRPPS](#)

Je me connecte via France Connect



Prérequis : Je dispose de ma pièce d'identité et de mon diplôme

J'ai mon n° ADELI/RPPS

Je souhaite modifier des informations existantes ou récupérer mon n°RPPS

Je me connecte au [portail eRPPS](#) via Pro Santé Connect



Prérequis : Il est nécessaire de disposer d'une carte CPS ou e-CPS

NB : Il est possible de récupérer son n°RPPS sur [l'annuaire santé](#)

Comment avoir une carte CPS ou e-CPS ?

Carte ADELI

OUI

J'ai une carte ADELI, celle-ci sera **utilisable jusqu'à son expiration.**

Un peu avant son expiration, une **carte CPS RPPS** me sera **envoyée automatiquement.**

Je veille à bien avoir mis à jour mes coordonnées postales sur le [portail eRPPS](#) pour la bonne réception de la carte CPS.

Carte ADELI

NON

Si je n'ai pas de carte ADELI, que je m'enregistre pour la première fois, et que je suis éligible à une carte CPS physique, alors je commande ma première carte sur le site [maCPS](#)



A condition d'avoir un numéro RPPS, tout professionnel de la santé est éligible à avoir une carte e-CPS.

Celle-ci est accessible en suivant [le guide d'utilisation](#)

Point calendrier :

La bascule des **infirmiers** : 28/10/2021.

La bascule des **assistants dentaires** et les **assistants de service social** : 19/06/2023.

La bascule des **professionnels de santé hors Professionnels de santé de l'appareillage et hors usagers de titres** : *techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'ERM, diététiciens, psychomotriciens, ergothérapeutes* : 13/03/2024

La bascule des professionnels de santé ADELI dans le RPPS (psychologues, opticiens-lunetiers, audioprothésistes, orthopédistes-orthésistes, orthoprothésistes, podo-orthésistes, épithésistes, ophtalmologistes) : 03/06/2024.

La dernière bascule des **professionnels de santé ADELI dans le RPPS** (Orthophonistes, Orthoptistes, Ostéopathes, Psychothérapeutes, Chiropracteurs) aura lieu vers septembre 2024.



Aurélia BASSET

Cheffe de projets
Groupement Régional e-Santé Bretagne
aurelia.basset@esante-bretagne.fr
06 15 93 72 93
<https://www.esante-bretagne.fr/segur/>